

Commune :  
MARSEILLAN (150)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 3966Y  
Document vérifié et numéroté le 22/08/2022  
A BEZIERS  
Par M. GRASTILLEUR  
GEOMETRE  
Signé

CENTRE DES IMPOTS FONCIERS  
11 Av PIERRE VERDIER  
B.P 751

34522 BEZIERS CEDEX  
Téléphone : 04 67 35 69 03  
Fax : 04 67 35 69 00  
cdf.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : DT  
Feuille(s) : 000 DT 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1500  
Date de l'édition : 22/08/2022  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par BOTTRAUD (2)

Réf. : 17\_024-01  
Le 12/08/2022

**Modification demandée par procès-verbal du cadastre**

